

Certains jeux sont mis à disposition des enfants ; bien que ceux-ci répondent aux normes, nous déclinons toute responsabilité suite à une mauvaise surveillance des parents ou des accompagnants.

Interdictions et obligations

Il est interdit à tout cavalier non propriétaire de monter un cheval en pension sans l'autorisation de son propriétaire et du directeur.

Si les enfants jouent dans les deux grands manèges ou dans les carrières, ils doivent impérativement ranger le matériel après utilisation.

Le club house est mis gracieusement à la disposition des adhérents du club. Merci de le respecter et de le conserver dans un bon état de propreté.

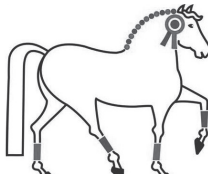
Il est évident que les cavaliers doivent respecter les chevaux, le matériel, les enseignants et les autres adhérents. Il est conseillé d'amener son propre matériel (minimum : bombe, éperons, cravache), le matériel de sellerie étant fournis par le club. En cas d'oubli de son matériel, n'emprunter celui de quelqu'un d'autre qu'avec son autorisation.

L'utilisation de placards personnels est réservée aux propriétaires de chevaux en pension. Des casiers sont proposés à la location aux cavaliers du club.

La licence fédérale

C'est l'assurance du cavalier : responsabilité civile et complémentaire accident. Elle est obligatoire.

Ce règlement intérieur doit impérativement être respecté par l'ensemble des adhérents au Club Hippique Clermontois.



04 73 28 39 09
07 68 95 51 87

www.c-h-c.fr
lined.chc@gmail.com

Club Hippique Clermontois
Chemin du Grand Beaulieu
63 000 Clermont-Ferrand

Règlement intérieur

Année 2018-2019



Certains jeux sont mis à disposition des enfants ; bien que ceux-ci répondent aux normes, nous déclinons toute responsabilité suite à une mauvaise surveillance des parents ou des accompagnants.

Interdictions et obligations

Il est interdit à tout cavalier non propriétaire de monter un cheval en pension sans l'autorisation de son propriétaire et du directeur.

Si les enfants jouent dans les deux grands manèges ou dans les carrières, ils doivent impérativement ranger le matériel après utilisation.

Le club house est mis gracieusement à la disposition des adhérents du club. Merci de le respecter et de le conserver dans un bon état de propreté.

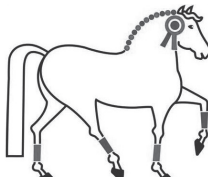
Il est évident que les cavaliers doivent respecter les chevaux, le matériel, les enseignants et les autres adhérents. Il est conseillé d'amener son propre matériel (minimum : bombe, éperons, cravache), le matériel de sellerie étant fournis par le club. En cas d'oubli de son matériel, n'emprunter celui de quelqu'un d'autre qu'avec son autorisation.

L'utilisation de placards personnels est réservée aux propriétaires de chevaux en pension. Des casiers sont proposés à la location aux cavaliers du club.

La licence fédérale

C'est l'assurance du cavalier : responsabilité civile et complémentaire accident. Elle est obligatoire.

Ce règlement intérieur doit impérativement être respecté par l'ensemble des adhérents au Club Hippique Clermontois.



04 73 28 39 09
07 68 95 51 87

www.c-h-c.fr
lined.chc@gmail.com

Club Hippique Clermontois
Chemin du Grand Beaulieu
63 000 Clermont-Ferrand

Règlement intérieur

Année 2018-2019



Le **Club Hippique Clermontois** est un Établissement Professionnel Privé en nom propre, et non pas une association sportive dépendant de la ville comme son nom pourrait le laisser penser.

Heures d'ouverture du club

De début septembre à fin juin : cours du mardi au samedi ; activités le dimanche ; stages pendant les vacances scolaires et jours fériés ouverts sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. **Juillet et août** : stages d'été, promenades et quelques cours maintenus certains soirs.

Le club est fermé le lundi excepté aux propriétaires. Le club est fermé le dimanche excepté aux propriétaires et pour les éventuelles activités prévues. Le samedi soir, le club ferme ses portes à 19h, il est donc impératif que les enfants ne soient plus dans les bâtiments à cette heure-là.

Le secrétariat

Vous pouvez désormais vous inscrire /désinscrire, nous envoyer des mails, vous informer sur les stages et autres activités, consulter les reprises faites sur votre espace **Kavaweb** (vous pouvez obtenir les codes au secrétariat.

Horaires d'ouverture du bureau :

Fermé le lundi.

Mardi, jeudi et vendredi : **18h - 20h15** une semaine sur 2 (en semaine paire)

Mercredi : **13h45 - 19h45**

Samedi : **10h - 12h** et **14h - 18h**

Toutefois, en septembre, le bureau sera ouvert les mardis, jeudis et vendredis pendant tout le mois.

Standard téléphonique : mêmes horaires que les heures d'ouverture

Le **Club Hippique Clermontois** est un Établissement Professionnel Privé en nom propre, et non pas une association sportive dépendant de la ville comme son nom pourrait le laisser penser.

Heures d'ouverture du club

De début septembre à fin juin : cours du mardi au samedi ; activités le dimanche ; stages pendant les vacances scolaires et jours fériés ouverts sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier. **Juillet et août** : stages d'été, promenades et quelques cours maintenus certains soirs.

Le club est fermé le lundi excepté aux propriétaires. Le club est fermé le dimanche excepté aux propriétaires et pour les éventuelles activités prévues. Le samedi soir, le club ferme ses portes à 19h, il est donc impératif que les enfants ne soient plus dans les bâtiments à cette heure-là.

Le secrétariat

Vous pouvez désormais vous inscrire /désinscrire, nous envoyer des mails, vous informer sur les stages et autres activités, consulter les reprises faites sur votre espace **Kavaweb** (vous pouvez obtenir les codes au secrétariat.

Horaires d'ouverture du bureau :

Fermé le lundi.

Mardi, jeudi et vendredi : **18h - 20h15** une semaine sur 2 (en semaine paire)

Mercredi : **13h45 - 19h45**

Samedi : **10h - 12h** et **14h - 18h**

Toutefois, en septembre, le bureau sera ouvert les mardis, jeudis et vendredis pendant tout le mois.

Standard téléphonique : mêmes horaires que les heures d'ouverture

du bureau. En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un mail ou un SMS (les messages sur le répondeur du fixe sont souvent inaudibles).

Inscription

Une possibilité de 3 séances d'essai est proposée aux nouveaux cavaliers avant toute inscription définitive. Si le cavalier souhaite s'inscrire, les 3 séances d'essai, seront déduites du forfait annuel. Les droits d'inscription au club et la licence seront associés aux forfaits annuels. Le cavalier qui choisira un forfait de 8 cours, devra régler les droits d'inscription, la licence fédérale et deviendra ainsi adhérent du Club Hippique Clermontois.

Forfaits, stages et activités diverses

En cas d'absence, le signaler **24 h à l'avance** sur votre espace Kavaweb ou la veille par mail ou SMS (si ce n'est plus possible en ligne). **Toute leçon non décommandée 24 h à l'avance, sauf justificatif pour maladie ou accident survenant dans ces 24 h, est due.**

En cas de maladie ou d'accident entraînant un arrêt de plus de 15 jours, et sur présentation d'un justificatif, la limite de validité du forfait peut être exceptionnellement prolongée (hors forfait annuel). Pour un arrêt de moins de 15 jours, le cavalier peut,

du bureau. En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un mail ou un SMS (les messages sur le répondeur du fixe sont souvent inaudibles).

Inscription

Une possibilité de 3 séances d'essai est proposée aux nouveaux cavaliers avant toute inscription définitive. Si le cavalier souhaite s'inscrire, les 3 séances d'essai, seront déduites du forfait annuel. Les droits d'inscription au club et la licence seront associés aux forfaits annuels. Le cavalier qui choisira un forfait de 8 cours, devra régler les droits d'inscription, la licence fédérale et deviendra ainsi adhérent du Club Hippique Clermontois.

Forfaits, stages et activités diverses

En cas d'absence, le signaler **24 h à l'avance** sur votre espace Kavaweb ou la veille par mail ou SMS (si ce n'est plus possible en ligne). **Toute leçon non décommandée 24 h à l'avance, sauf justificatif pour maladie ou accident survenant dans ces 24 h, est due.**

En cas de maladie ou d'accident entraînant un arrêt de plus de 15 jours, et sur présentation d'un justificatif, la limite de validité du forfait peut être exceptionnellement prolongée (hors forfait annuel). Pour un arrêt de moins de 15 jours, le cavalier peut,

à la condition de signaler son absence, rattraper son cours un autre jour (pendant les vacances également), en respectant la limite de validité de son forfait (hors forfait annuel).

En aucun cas le forfait annuel ne se prolongera sur l'année suivante. Concernant les forfaits annuels, le cavalier peut récupérer son cours dans une limite de deux mois suivant son absence.

Pendant les vacances, les horaires changent. Les cavaliers doivent donc s'inscrire dans un cours de leur niveau sur Kavaweb ou sur la feuille « cours vacances » affichées sur la plateforme du grand manège.

Le prix des séances pendant les vacances correspond à celui du forfait en cours d'utilisation du cavalier.

Les inscriptions aux stages ou activités diverses ne sont prises en compte qu'à leur règlement.

Les droits d'inscription, les forfaits 8séances, les activités diverses et les stages ne sont en aucun cas remboursables.

Les forfaits annuels ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un justificatif pour déménagement ou incapacité involontaire. Néanmoins, le calcul du remboursement sera fait sur la base du tarif normal, et non sur le tarif réduit dans le cadre du forfait annuel.

Les forfaits 8 séances sont payables au plus tard le 1^{er} jour de cours. Les règlements des forfaits annuels peuvent être mensuels ou trimestriels.

à la condition de signaler son absence, rattraper son cours un autre jour (pendant les vacances également), en respectant la limite de validité de son forfait (hors forfait annuel).

En aucun cas le forfait annuel ne se prolongera sur l'année suivante. Concernant les forfaits annuels, le cavalier peut récupérer son cours dans une limite de deux mois suivant son absence.

Pendant les vacances, les horaires changent. Les cavaliers doivent donc s'inscrire dans un cours de leur niveau sur Kavaweb ou sur la feuille « cours vacances » affichées sur la plateforme du grand manège.

Le prix des séances pendant les vacances correspond à celui du forfait en cours d'utilisation du cavalier.

Les inscriptions aux stages ou activités diverses ne sont prises en compte qu'à leur règlement.

Les droits d'inscription, les forfaits 8séances, les activités diverses et les stages ne sont en aucun cas remboursables.

Les forfaits annuels ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un justificatif pour déménagement ou incapacité involontaire. Néanmoins, le calcul du remboursement sera fait sur la base du tarif normal, et non sur le tarif réduit dans le cadre du forfait annuel.

Les forfaits 8 séances sont payables au plus tard le 1^{er} jour de cours. Les règlements des forfaits annuels peuvent être mensuels ou trimestriels.

Sécurité

Le port de la bombe homologuée est obligatoire.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre équestre.

Les chiens doivent être tenus en laisse. Le ramassage des déjections canines est à la charge du propriétaire de l'animal.

Nous vous recommandons de faire preuve de prudence si vous décidez de caresser les poneys ou chevaux ; bien que dociles, ceux-ci peuvent vous mordre.

Le CHC décline toute responsabilité en cas de vols, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments : ne rien laisser dans les voitures.

Il est conseillé aux cavaliers d'inscrire leur nom de façon lisible et si possible indélébile sur leurs affaires. Tout objet trouvé devra être ramené au *club house*.

Les mineurs sont sous la responsabilité du club pendant les cours ; en dehors des cours, ils restent sous la responsabilité des parents.

Il est interdit de jouer dans le manège circulaire et dans le tunnel.

Certaines clôtures sont électrifiées, surveillez bien vos enfants.

Les jeux de ballon et les comportements risquant d'effrayer les chevaux et autres animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Le silence doit être observé dans les tribunes afin de ne pas affoler les chevaux et de permettre aux enseignants de donner leur cours dans les meilleures conditions.

Sécurité

Le port de la bombe homologuée est obligatoire.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du centre équestre.

Les chiens doivent être tenus en laisse. Le ramassage des déjections canines est à la charge du propriétaire de l'animal.

Nous vous recommandons de faire preuve de prudence si vous décidez de caresser les poneys ou chevaux ; bien que dociles, ceux-ci peuvent vous mordre.

Le CHC décline toute responsabilité en cas de vols, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments : ne rien laisser dans les voitures.

Il est conseillé aux cavaliers d'inscrire leur nom de façon lisible et si possible indélébile sur leurs affaires. Tout objet trouvé devra être ramené au *club house*.

Les mineurs sont sous la responsabilité du club pendant les cours ; en dehors des cours, ils restent sous la responsabilité des parents.

Il est interdit de jouer dans le manège circulaire et dans le tunnel.

Certaines clôtures sont électrifiées, surveillez bien vos enfants.

Les jeux de ballon et les comportements risquant d'effrayer les chevaux et autres animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Le silence doit être observé dans les tribunes afin de ne pas affoler les chevaux et de permettre aux enseignants de donner leur cours dans les meilleures conditions.